



COMHAFAT/ATLAFCO

---

## **Note conceptuelle**

### **Atelier**

« L'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT »

Visio Conférence, 2020

## 1 Contexte

Trente-huit des 54 pays que compte l'Afrique sont des États côtiers dont 22 sont membres de la COMHAFAT. La pêche joue un rôle majeur dans le développement socio-économique de ces pays. Ce secteur constitue une source de bien-être économique et social en fournissant une nourriture de bonne qualité, des emplois, des revenus pour les acteurs locaux et des devises à l'exportation.

La surpêche provoquée par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) conjuguée à d'autres pratiques de pêche non durables, à la pollution et à la destruction des habitats naturels de la faune marine posent de sérieux problèmes aux pays de cette région de l'Afrique.

Pour pérenniser ce secteur, certains pays de la zone COMHAFAT ont développé une capacité en matière de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) qui s'est vue renforcée par l'utilisation de moyens électroniques modernes de surveillance (AIS, VMS etc.) pour surveiller à distance les activités de pêche exercées par des navires dans leurs ZEE.

L'entrée en vigueur, le 5 juin 2016, de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN) a fixé des normes minimales harmonisées pour les mesures à prendre par les Etats dans le droit interne et la législation d'application afin d'assurer la durabilité et une meilleure gestion des ressources halieutiques dans toutes les zones marines.

Le renforcement des capacités visant à promouvoir l'application des normes SCS souligne le rôle central des activités d'inspection portuaire et d'observation embarquée et passe inéluctablement par l'élaboration des procédures et des programmes de formation des ressources humaines et des expertises.

Pour faciliter une meilleure compréhension des procédures opérationnelles du dispositif SCS, la COMHAFAT a commandité une étude sur la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspecteurs portuaires et d'un programme régional d'observateurs embarqués.

Dans ses recommandations, l'étude a accordé une importance capitale au volet de la formation et du renforcement des capacités humaines des Etats membres. Ce renforcement de capacités autorise une meilleure gestion des cas complexes qui résultent de la nature multi-juridictionnelle des violations à la réglementation des pêches et des crimes qui en découlent.

L'étude a également recommandé que les différents États concernés devraient préparer des plans de formation de leurs inspecteurs portuaires en précisant le nombre d'agents nécessitant des formations initiales et le nombre d'agents nécessitant des formations continues.

Par ailleurs, l'atelier de mai 2018 tenu sur le thème de '*La Formation Maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de la surveillance (SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT*' a instruit le REFMA d'entreprendre toutes les actions idoines en vue de la mise en œuvre effective des programmes régionaux d'observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires.

Pour ce faire :

- Un questionnaire a été préparé avec l'intention de faciliter le recueil de données dans les Etablissements de formation maritime, membres du REFMA, aux fins de mesurer leurs capacités à dispenser les formations relatives aux dispositifs du suivi, du Contrôle, et de la surveillance (SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT (Formation des Observateurs embarqués à compétence régionale et Formation des inspecteurs portuaires) ;
- le REFMA a commis deux experts à produire les projets des principaux référentiels de l'ingénierie de formation des Observateurs embarqués à compétence régionale et de formation des inspecteurs portuaires.

C'est dans ce contexte et en raison des conditions drastiques de distanciation sociale imposées par l'état d'urgence sanitaire suite au COVID-19, que le REFMA organise, en collaboration avec la COMHAFAT, une Visio-Conférence sur le thème de « l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT ».

## **2 Objectif général**

L'atelier a pour objet général de réunir les meilleurs spécialistes des formations à la pêche en vue d'analyser les projets élaborés des référentiels de l'ingénierie de la

formation et d'adopter les programmes de formation concernant les inspecteurs portuaires et les observateurs embarqués.

### **3 Objectifs spécifiques**

- Identifier, à partir des résultats des investigations de l'état de lieu, les ressources techniques à même d'assurer cette formation (centres de formation, ateliers spécialisés...) au niveau régional,
- Proposer un calendrier de démarrage effectif des formations concernées par cette ingénierie dans les établissements identifiés aptes à dispenser ces formations,
- Élaborer un projet de coordination et de suivi des différentes formations qui auront démarrées dans les dits établissements,
- Définir un plan d'action opérationnel précisant, en détail, les différentes activités à mettre en œuvre à des échéances connues et aussi déterminer les besoins de financement devant permettre la conduite de ces activités.

### **4 Résultats attendus**

Il s'agira pour les participants de procéder à l'examen et la validation des projets référentiels métiers/compétences, des référentiels de formation et des référentiels d'évaluation élaborés par une équipe d'experts REFMA.

### **5 Participants**

- Directeurs d'Etablissements de formation des pays Membres du REFMA
- Personnes ressources expertes en matière de formation maritime
- Personnes ressources expertes en matière de conception et élaboration des référentiels de l'ingénierie de formation et programme de formations des observateurs.

**6 Date :** 25 août 2020 à 09h : 00 GMT sur ZOOM